



Doc. 15912

25 janvier 2024

L'externalisation de l'asile augmente le risque d'affaiblir le système de protection internationale

Proposition de résolution

déposée par M. Andrea ORLANDO et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

En novembre 2023 a été signé le protocole d'accord entre l'Italie et l'Albanie qui prévoit la construction de deux centres de traitement des demandes d'asile sur le territoire albanais. Le Mémoire «soulève plusieurs préoccupations en matière de droits de l'homme», a déclaré le Commissaire aux droits de l'homme, Dunja Mijatović, «ayant un impact sur les opérations de recherche et de sauvetage, l'équité des procédures d'asile, l'identification des personnes vulnérables, la possibilité d'une détention automatique sans contrôle judiciaire adéquat, les conditions de détention, l'accès à l'aide juridique et les recours effectifs».

Le mémorandum est révélateur d'une tendance plus large des États membres du Conseil de l'Europe à poursuivre divers modèles d'externalisation de l'asile, qui augmente considérablement le risque d'affaiblir le système européen et mondial de protection internationale. Lors de sa réunion du 23 janvier 2024, la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées a tenu une discussion sur «L'arrangement «UK-Rwanda» et ses conséquences en Europe».

L'Assemblée parlementaire, dans sa [Résolution 2461 \(2022\)](#), a déjà traité du rôle des pays tiers sûrs pour les demandeurs d'asile, mais un nouveau rapport devrait être préparé pour examiner ces récentes tentatives d'«externalisation» des demandeurs d'asile et le risque de restreindre l'accès à la protection internationale et de violer le principe selon lequel les garanties procédurales doivent être assurées pour les migrants.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

ORLANDO Andrea, Italie, SOC
ARSLAN Sibel, Suisse, SOC
BAYR Petra, Autriche, SOC
BLIKRA Jone, Norvège, SOC
BONETTI Elena, Italie, ADLE
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
CORLĂȚEAN Titus, Roumanie, SOC
COTTIER Damien, Suisse, ADLE
CRISTEA Andi-Lucian, Roumanie, SOC
EMRE Yunus, Türkiye, SOC
ENGELHARDT Heike, Allemagne, SOC
FASSINO Piero, Italie, SOC
FERNÁNDEZ María, Espagne, SOC
FLORIDIA Aurora, Italie, SOC
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
HAATAINEN Tuula, Finlande, SOC
HAJDUKOVIĆ Domagoj, Croatie, SOC
LACROIX Christophe, Belgique, SOC
LUCKS Max, Allemagne, SOC
MAIORINO Alessandra, Italie, NI
MARIE Didier, France, SOC
MIKKONEN Anna-Kristiina, Finlande, SOC
MOUTQUIN Simon, Belgique, SOC
NOWICKA Wanda, Pologne, SOC
PAHLKE Julian, Allemagne, SOC
PAPANDREOU George, Grèce, SOC
PILLER CARRARD Valérie, Suisse, SOC
POLAT Filiz, Allemagne, SOC
PRAMMER Agnes Sirkka, Autriche, SOC
SCHÄFER Axel, Allemagne, SOC
STIER Davor Ivo, Croatie, PPE/DC
TAN Namık, Türkiye, SOC
VERDUCCI Francesco, Italie, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe